L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI 7 AOUT 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

NORMANDIE Frangeul, mercredi, 6 aout.

LABRADOR, Collier, mercredi 13 aout.

CANADA de Kersabiec, mercredi, 20 aout.

Prix du passage pour le Havre: première cabine (vin compris)..$80 et $100

Deuxième classe..........$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 42 rue de l'Union.

22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS.

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18, excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.

3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 6 aout [illegible]

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer KNICKERBOCKER, (Capt. F. Kemble, partira de son quai, au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........$40

Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO Rue Carondelet No 41.

1 mai—1an

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

TRAINS

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing..........1 p. m.

Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing..........4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredis, pour Mandeville et Old Landing..........8 a. m.

Dimanches, pour Mandeville et Old Landing..........7 a. m

Mercredis, pour Mandeville et Madisonville..........6 p. m.

Dimanches, Madisonville directement..........6 p. m.

RETOUR

Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis..........5 a. m.

Laissera Old Landing Mardis et Vendredis..........6 a. m.

Laissera Old Landing. Excursions Mercredis et Dimanches..........3 p. m.

L'eau et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00

JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00

Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, 47 rue Carondelet.

30 avril

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)

CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.

Part tous les LUNDIS, MERCREDIS et les VENDREDIS, à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le fret pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

20 janv— B. RIVET, Agent.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES

[illegible]

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art, Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S., DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE, 150........RUE DU CANAL........150 près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 aout

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme..........3,578 Tx. | Rouen..........3,578 Tx

Paris..........3,578 Tx. | Bordeaux..........3,578 Tx

Hâvre..........3,578 Tx. | Marseille..........3,578 Tx

Nantes..........3,578 Tx.

Le nouveau Steamship PARIS partira pour le Hâvre vers le 20 août, et sera suivi par le steamship ———— vers le ———— 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux,

Ordres pour billets de passage [entrepont] d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture [avec vin ou café], lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

Le steamship PARIS est parti du Hâvre le 5 juillet, partant d'Anvers le 7 juillet et de Bordeaux le 12 juillet.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à FORSTALL, CLAYTON & CO. 173 rue Commune.

13avr

PHARMACIE DUCONGE.

39........RUE DE CHARTRES........39

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de: MEDICAMENTS PATENTES FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willes's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaquée, de Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de car, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fe, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complet de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Malle rapide	6.25 p. m.	9:45 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.

JOHN KILKENY, Assist-Agent-Gén des Pass.

W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.

O. M. DUNN, Surintendant Général

J. T HARAHAN, Directeur Général

26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAILROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m
Coast accommodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.

JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.

W. B. KNISKEW, Ticket Agent,

O. M. DUNN, Gen. Superintendent

J. T HARAHAN, General Manager.

26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2..9.15 A. M.	Express No 1 7.00 A. M.
Express No 4..5.30 P. M.	Express No 3 10.45 A. M.

Excursion du Dimanche part..........7:30 a m

Excursion du Dimanche arrive..........8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY, Agent des Billets.

WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.

J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.

11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A. M.	Express No 1. 7:00 A. M.
Express No 4. 5:30 P. M.	Express No 3. 10:45 A. M.

Sunday Excursion leaves..........7:30 a m

Sunday Excursion arrives..........8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor. Common.

MATT. KENNEDY, Ticket Agent.

WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.

J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.

12 déc—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.

No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.

No 4 " 11 A. M. No 3 " 3:10 P. M.

Le No 2 va jusqu'à Bâton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 33 milles au Nord de Bâton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Bâton-Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.

Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Cliffer," pour Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Surintendant.

22 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.

No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.

No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P.M.

No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 33 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.

Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Superintendent.

22 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ..........1 P. M.

Arrivée..........11:30 A. M.

Chars-dortoirs entre Raceland, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magasin et Natchez.

A. C. HUTCHINSON Président.

J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

17 mai 84—1 an

CHEMINS DE FER

QUEEN AND CRESCENT LINE. New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ticket Agent.

N. M. CARTER, Contracting Agent.

BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N O and N. E. Nlle Orléans, La.

T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, La.

E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent. H. COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Queen and Crescent Line, Cincinnati, Ohio.

22 janv—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m	5:30 a. m.
6:30 a. m	7.00 a. m.
7:30 a. m	8:00 a. m.
8.30 a. m	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m	2:30 p. m.
3:00 p. m	3:00 p. m
3:30 p. m	3:30 p. m.
4:00 p. m	4:00 p. m
4:30 p. m	4:30 p. m
5:00 p. m	5:00 p. m
5:30 p. m	5:30 p. m
6:00 p. m	6:00 p. m
6:30 p. m	6:30 p. m
7:00 p. m	7:00 p. m
7:30 p. m	7:30 p. m
8:00 p. m	8:00 p. m
8:30 p. m	8:30 p. m
9.00 p. m	9:30 p. m
10:00 p. m	10:30 p. m

O. M. DUNN, Surintendant.

J. T. HARAHAN, Président.

17 mai—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Célèbres lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.

J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile, Ala.

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE, RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi des succursales aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif..........$4,407,806 24

Passif..........2,670,383 44

Surplus..........$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.

JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident

CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans [illegible] 83.

ASSURANCES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks	$255,251 36	
On marine risks	17,931 68	
On river risks	20,305 94	
Total premiums	$293,488 98	
Less unearned premiums	71,240 00	
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,553 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and return premiums	21,137 18	
		155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162,590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero, Jno B. Lallande, M. W. Smith, J. J. Fernandez, D. Fatjo, Paul Fourchy, Jos. A Shakspeare, D. A. Chaffraix, B. W. Taylor, Chas. Lafitte.

17 juin—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu		$499,634 93
Primes sur risques de mer		98,191 53
Primes sur risques de rivière		23,466 14
		$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883		140,426 00
Total des primes		$761,718 60
A déduire — Primes sur risques non terminées	$158,474 00	
Primes remboursées	5,254 02	163,732
Primes nettes acquises		$597,986 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes		14,137 13
		$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$263,759 05	
de marine	46,308 83	
de rivières	4,144 02	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 90	
Réassurances	106,410 33	
Réfaction (Rebats)	24,296 26	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3,544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,781 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0. 70,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	$299,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	37,953 87
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,806 20
Effets à recevoir	3,368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300,000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2,125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	514,803 03
Surplus		$17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

LEON SERÉ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LE GARDEUR, Jr, Notaire.

[illegible] le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de capital de l'Association.

LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS: HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE, PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ, HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING, E W HUNTINGTON, JOHN THIBAUT, A. DENIS LANAUX, J. B. VINET, A. LAMBERT, G. LANAUX.

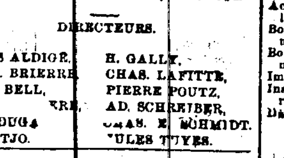

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie	$644,118 33	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter—		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 65	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$15,348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $30,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36	
Bons 4 0/0 des Etats-Unis	18,000 00	
Bons du New Orleans Waterworks	26,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co.	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway	1,820 00	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00	
Bons Bataillon Washington Artillery	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100 00	
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500	
Actions de la State National Bank	700 00	
Actions de la Vallette Dry Dock Company	4,000 00	
Actions de Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00	
Propriété foncière de ville	63,581 00	
Billets 1re hypothèque	129,364 08	
Prêts sur demande	66,920 17	
Billets garantis par nantissement	10,000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	4,3[illegible] 45	
Primes en cours de collection	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission	916 65	
Compte en suspens	283 36	
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07	$839,440 56

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	216,697 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46	
Dividendes non réclamés	370 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,918 71	
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99	$839,440 59

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER, H. GALLY, CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestrial de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE, H. GALLY, THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE, W. A. BELL, PIERRE POUTZ, ANT. [illegible]RE, AD. SCHREIBER, C. T. DUGA[illegible], CHAS. E. SCHMIDT, FATJO., JULES TUYES.

[illegible] des Fair Grounds

[illegible] départ: rue du [illegible] (cars verts) [illegible] Dauphine jusqu'à [illegible] à Broad, [illegible] et de là à la station d'arrivée [illegible] suivant la même [illegible] au lieu de tourner dans la rue [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou St Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station [illegible] en passant devant la porte des Fair Grounds qui [illegible] à la rue [illegible] sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Champs Elysées [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

Primes reçues pour des risques d'incendie		$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières		23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes		4,161 96
Total de primes reçues		$187,703 74
Moins—		
Pertes par l'incendie	$56,600 60	
Pertes sur les rivières	7,234 90	
Pertes sur les mers	849 60	
Réfaction	25,555 64	
Réassurances	15,489 60	
Primes remboursées	14,621 41	
Licenses et taxes	6,040 34	
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt	20,757 35	147,149 44
Profits		$40,554 30
La compagnie a l'actif suivant:		
Billets du capital-actions	$11,686 22	
Comptant en banque et en caisse	127,943 61	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 03	
Billets à recevoir	18,361 56	
Installations, meubles de bureaux	4,314 90	
Primes en voie de perception	36,178 57	$363,453 89
Passif:		
Capital actions	$150,000 00	
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15	
Pertes non-ajustées	8,870 57	
Intérêt, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	23,758 17	$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.

W. O HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS, 16 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, savoir:

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I. N. MARKS, Président.

T. PRUDHOMME, Vice-Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander, C. Taylor Gauche, A. A. Maginnis, Léon Bertoli, Chas Hemard, T. Prudhomme, R. H. Biehorst, Alf. H. Isaacson, C. Sporl, Peter Blaise, Phil. Beck, A. H. Sieward, P. Egan, I. N. Marks, Otto Thomas, John Fitzpatrick, Wash Marks, Geo. Waters.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,

49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

Primes—			
Sur les risques d'incendie		$718,177 06	
Sur les risques de rivières		160,398 28	
Sur les risques de mer		29,249 62	
Primes non échues de 1882		76,079 00	
			$987,898 96
Déduire—			
Primes non échues		163,576 89	
Primes remboursées		66,902 94	
Réassurances		120,080 49	
			350,560 12
Primes nettes gagnées			$637,338 84
Ajouter—			
Intérêt sur les placements		72,677 83	
Sauvetage reçu		6,161 48	
			78,839 31
Revenu net			$716,173 15
Déduire—			
Pertes sur l'incendie	$251,958 22		
Rivières	71,952 45		
Mer	21,913 99		
		$345,924 66	
Réfactions		57,942 33	
Commissions		55,781 34	
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau		83,337 56	
Bureau des Réassureurs		9,149 65	
Taxes d'Etat et de Ville		58,462 05	
			620,497 59
Balance			9[illegible]5,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements			98,692 26
			$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882		$50,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883		66,665 40	
			116,665 40
			$77,707 42
Pertes non payées			79,430 55

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,016 57
Comptes en voie de collection	159,695 98
Billets à recevoir, notes en nantissement	27,585 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,943 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires	104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché	42,960 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,762 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	209,000 00
Immeuble	166,000 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00
Faisant un total de	$1,096,036 73

[illegible] qui précède est une copie vraie et exacte de [illegible] de la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 17ème jour de janvier 1884.

(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Robt I. Noble, John Chaffe, Richard Milliken, Sam'l Friedlander, Sa M. Walmsley, A. H. May, Samuel H. Boyd, Wm J. Behan, L. F. Eshleman, Chas Chaffe, C. C. Jurey, Wm Hartwell, J. Leeds, A. T. Lamb, Louis Bush, A. Brittin, John I. Adams, R. T. Buckner, Chas E. Black, O. Hopkins, Jno. V. Richards, Thomas Day, Sam'l Delgado, John P. Richardson, Jas T. Bodd.

19 janv—1m

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois pertinentes de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possèdera le droit de succession; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découlent. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerra, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation, ainsi qu'en le sont tel les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possèdera ou fera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation, et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration pour chaque action possédée par celui-ci, mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions de ces deux offices, et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoqués dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en possèdent les trois-quarts comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents, qui ont apposé leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui précède.

(Signé) A. CARRIÈRE & SONS, D. A. CHAFFRAIX, A. A. LELONG, GILBERT H. GREEN, C. CAVAROC & SON, GUSTAVE PITOT, G. C. ANDRY, GEO. GRIMA, EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 236, à la page 627 et aux suivantes.

Signé, GEO GUINAULT, Sous-annotateur

Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.

Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

PILULES DE BLANCARD

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

Participant des propriétés de l'Iode et du Fer, ces pilules s'emploient contre les Scrofules, la Phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang. Exiger la signature ci-jointe au bas d'une étiquette VERTE.

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Deuxième état de situation annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie		$240,034 65
Risques maritimes		48,109 93
Risques de rivières		26,973 43
		$315,118 00
A déduire:		
Pertes sur l'incendie, payées	$53,402 76	
Pertes sur les mers, payées	18,327 09	
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00	
Escomptes et commissions	38,710 84	
Réassurances	38,621 72	
Primes remboursées	13,921 01	
Agences et dépenses	1,584 47	
Taxes et licenses	11,585 36	
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32	
Pertes non ajustées	14,250 48	206,063 05
		$109,054 95
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883	$66,909 95	
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation nettes	30,145 00	
Versement au fonds de réserve	5,000 00	
Réserves pour les pertes non ajustées	7,000 00	
	$109 054 95	

ACTIF.

Comptant en caisse	$45,166 71
Bons des Etats-Unis	95,850 00
Bons consolidés de la ville	143,125 00
Autres bons et actions	19,230 00
Prêts sur hypothèques	39,799 99
Bons à primes	13,106 41
Prêts sur nantissement	111,124 24
Primes en voie de perception	35,751 53
Immeubles, 35 rue du Camp	32,750 00
Meubles de bureau	1,000 00
	$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions	$250,000 00
Fonds de réserve	30,000 00
Réserves pour des primes non échues	66,909 95
Intérêt et dividende non payé	1,098 45
Pertes non ajustées et non payées	21,250 48
Intérêt et dividende dû en janvier 1884	17,645 00
	$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

WM. B. SCHMIDT, Président.

F. RICKERT, Vice-Président.

ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire

ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000 a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—

H. BUDDIG, J. H. KELLER, J. B. CAMORS, C. H. MILLER, M. FRANK, JOHN NELSON, E. FRANK, FRANK RODER, R. FROTSCHER, J. E. RENGSTORFF, F. FISHER, F. RICKERT, H. R. GOGREVE, L. P. ROUQUETTE, S. GUMBEL, A. G. RICKS, A. J. GOMILA, WM B SCHMIDT, GILBERT H. GREEN, H. SCHULTZE, S HYMAN, LOUIS SCHWARZ, KLUSU KEIFFER, X WEISSEN.

PHOSPHATE de FER de LERAS

Pharmacien; Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne et dans les principales pharmacies.

CAPSULES au MATICO

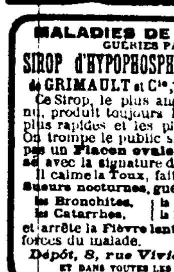

de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, 8, rue Vivienne, Paris

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

MALADIES DE POITRINE GUÉRIES PAR LE SIROP d'HYPOPHOSPHITE de CHAUX de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop revêtu de la signature de GRIMAULT & Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit: les Bronchites, les Catarrhes, la Consomption, la Phthisie, et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris et dans toutes les pharmacies.

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE - ROUGH. PER 1,000 FEET			
Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$15 00
No 2	14 00	No 2	14 00
No 3	13 50	No 3	13 00
Scantling No 1	15 00	Flooring No 1	15 50
No 2	14 00	No 2	15 00
No 3	12 50	No 3	14 00
Ceiling No 1	15 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	14 50	No 2	11 00
No 3	7 00		
Boards, No 1	15 00	Boards No 2	12 00
No 3	10 00	No 4	9 00
YELLOW PINE DRESSED			
Flooring, No 1	24 00	Ceiling, No 1	20 00
No 2	17 00	No	16 00
No 3	14 00	No 3	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	17 00
No 2	12 00	No 2	15 00
Boards, No 3	18 00	No 4	10 00
CYPRESS - ROUGH			
Boards, No 1	30 00	Boards, No 2	27 50
No 3	18 00	No 4	15 00
No 5	13 00	No 6	11 00
Dimensions No 1	20 00	Dimensions No 2	18 00
No 3	15 00		
Dried Bds No 1	35 00	No 4	18 00
No 2	32 50	No 5	15 00
No 3	30 00	No 6	14 00
WHARF TIMBER			
No 1	9	No 3	7
No 2	8		
MAHOGANY TIMBER			
No 1	10	No 3	7
No 2	9		
CEDAR TIMBER			
No 1	10	No 3	6
No 2	8		
WALNUT LUMBER			
No 1	100 00	No 3	60 00
No 2	90 00		
OAK LUMBER			
No 1	60 00	No 3	40 00
No 2	50 00		
SHINGLES			
No 1	3 75	No 3	3 00
No 2	3 50		
LATHS			
Per 1,000	1 60		
BRICK- PER 1,000			
River—Choice	10 00	Prime m'ch	9 00
Good	8 00	Merchantable	8 00
Lake—Pavins	10 50	Lake—B'ing	9 00
Arch	7 50	ICRRd—Pa'ing	8 25
ICRRd—Buildg	8 25		
LIME—PER BBL			
Alabama	1 00	Western	1 35
PLASTER			
Calcined	1 75		
CEMENT			
Portland	3 50	Rosendale	1 90
Western	1 35		
SAND			
River	—	Yellow	30
White	42½		
SLATE—PER SQ			
Bangor	6@8	Virginia	—
Chapman	—	Pennsylvania	—
Western	—		
HAIR—PER LB			
Plaster	5@6		
TILES—EACH			
Fire	50	Ridge	18

IRON	
Bars round and Square—1 to ⅞ in p 100	2 35
Flat, 1½ or 4x½ inches	2 35
Bands, light, 3 to 6x¼ inches	2 85
Heavy, 3½ to 6x¼ inches	2 65
Hoops, ⅝ to 9,16, No 17 to 20 G p lb	5¼
Sheet Nos 10 to 14 G	5½
Galvanized No 26 G	8 7-10
Roofing	—
Pig p ton	—
Nails, 10d, per keg	2 70
Spikes, cut per keg	2 95
Wrought	—
TIN—PER BOX	
Roofing, 1x20x28 inches	16 50
I C do...... 12 0 1x14x20	8 00
I C 1x14x20...... 6 C Block, p lb	27
COPPER	
Roofing per lb	22
Brazier's sheets 12 lb and over	26

BRASS			
Sheet, p lb	25		
ZINC			
Sheet, p lb	7½		
LEADS			
Pig p lb	5½	Sheet, p lb	7
Pipe p lb	—		
PAINTS			
W'te Leadinpure	6½	Red painters	8
Med extra	7½		
OILS			
Linseed, raw p gl	59	Linseed boiled	62
Lard winter	90	Lard No 1	—
Cotton Seed	—		
TURPENTINE			
Per gallon	35		

VINS ET LIQUEURS

ALCOOL—le gallon	$2 37 à	2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon	[illegible] à	3 00
Pêche—vieux, le gallon	1 10 à	1 25
Pomme	2 35 à	2 75
Cognac importé—1877, le gal	4 50 à	—
1872	5 [illegible] à	—
1870	5 75 à	—
1866	6 50 à	—
1860	7 40 à	—
1858	8 00 à	—
1848	10 50	—
Otard, Dupuy & Co's Cognac 1878	5 50 à	—
do do do do 1870	7 00 à	—
do do do do 1854	9 00 à	—
do do do do 1848	10 25 à	—
Bisquet, Dubouche & co, cognac 1878	4 50 à	—
1870	5 50 à	—
1848	9 00 à	—
GENIEVRE—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par galon	1 20 à	
Hollande par gal	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15 à	2 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Hollande par caisse	7 50 à	
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 100 p. c. de preuve, par gal	à	1 1[illegible]
[illegible]	1 15 à	1 1[illegible]
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse importé	4 00 à	4 25
Irlande importé	4 00 à	4 25
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts par douz	27 00 à	—
M. Canneaux Fils, quarts	30 00	—
M Canneaux Fils, pints	32 00 à	—
Piper Heidsieck qts par douz	28 00 à	—
Krug & co, qts par douz	22 50 à	20
Moet & Chandon—Sillery Mousseux, par douz	24 00 à	—
Cremant [illegible] Av. par douz	28 50 à	—
Pintes, $2 en sus		
G H Mumm's & Co Dry Verzenay	24 75 à	—
Extra Dry	26 50 à	—
VINS ROUGES—California Claret, le gal	60 à	65
Zinfandel, No 1 le gal	75 à	75
Clarets importés — Ordinaire par car	57 00 à	60 00
Claret de famille le bar	70 00 à	80 00
Claret fin, le bar	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse	6 00 à	—
St. Julien, la caisse	6 50 à	—
Margaux, la caisse	7 00 à	—
Pontet Canet, la caisse	10 00 à	—
Larose, la caisse	12 00 à	—
Léoville, la caisse	12 00 à	—
Chateau Laffitte, la caisse	24 00 à	—
Ordinaire, la caisse	3 20 à	3 50
Chateau Dillon, p. cask	125 à	
Blanquefort p. cask	105	
Chateau Dillon p. caisse	7 50 à	—
New Orleans claret par barillet	43 00 à	—
boîte	2 80 à	—
Malaga par barillet	55 00 à	
VIN BLANCS — California le baril	57 00 à	58 00
Importé de famille, le bar	65 00 à	80 00
Importé, fin, le bar	90 00 à	175 00
Graves la caisse	6 00 à	—
Sauternes, la caisse	6 50 à	—
Haut Sauternes, la caisse	10 00 à	—
Latour Blanche, la caisse	18 00 à	—
Chateau Yquem, la caisse	24 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	3 50 à	—
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gal	1 00 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
du [illegible] très vieux port	6 05 à	

CHEVAUX ET MULETS

Prix du Marché.

Chevaux communs	$80@125
Chevaux de trait	125@160
Chevaux de selle et de voiture	175@250
Mulets petits et communs	110@145
Mulets qualité moyenne	165@200
Mulets pour cultures	145@170
Mulets, première classe	200@225
Mulets de ville	[illegible]

No 7. Commencé le 31 juillet

FEUILLETON.

Mariages Riches!

MAISON SAINT-REPAIRE.

Par De Coëtlogon.

PREMIÈRE PARTIE.

Suite.

—Vous laisser faire simplement, répliqua Saint-Repaire, vous allez voir comme c'est facile. Vous ignorez complètement mes projets; demain, vous venez me rendre ma visite, j'habite la même maison que Mme de Chantage, ma cousine. Je vous reçois dans son salon, où se trouvent, par hasard, une dame et sa fille, que vous pourrez observer à votre aise: car elles ne se doutent de rien. Ce n'est pas le moins du monde une présentation, c'est une rencontre parfaitement fortuite qui ne vous engage à rien. Vous n'avez pas à vous prononcer sur les impressions que cette visite aura produites sur vous, ce sera un simple jalon pour l'avenir, et si vos idées n'étaient pas changées, si le mariage, que vous repoussez avec horreur, vous effrayait moins, un jour, je vous dirai alors:

—Vous connaissez de vue, au moins, la jeune fille qui apporte huit millions de dot. N'oubliez pas; *huit millions!* Voulez-vous que je vous fasse accorder sa main? Voilà tout. Vous voyez bien qu'il n'y a rien de bien compromettant; vous seul êtes dans le secret, et si les joies creuses du célibat émaillé d'amours faciles vous séduisent toujours, vous serez parfaitement libre de me dire: "Je reste garçon." C'est peu dangereux, vous le voyez; à demain donc, à trois heures, fit-il en se levant et en tendant la main au duc.

—Diable d'homme! dit ce dernier, il vous entortille si bien par ses beaux discours, qu'on ne peut pas lui refuser.

—A demain? fit le duc.

—A demain!

Et Saint-Repaire, tout fier de son succès, se retira.

Après le départ de Saint-Repaire, le duc resta un moment absorbé dans ses pensées. Il sentait bouillonner dans sa tête mille idées confuses; il faisait un retour sur les faits qui venaient de se passer, et il disait en passant la main sur le front:

—Ah ça! je ne suis pas bien éveillé, c'est un rêve que je fais, quoi! Moi, je songe à me marier! J'ai accepté un rendez-vous qui, en définitive, cache une entrevue déguisée, malgré les habiletés de langage de mon Saint-Repaire...... Non! ce n'est pas possible, ce serait une lâcheté et probablement une lâcheté inutile. Cette jeune fille, qu'on me jette à la tête sans doute à mon insu, si elle est intelligente et honnête, comprendra vite que c'est un marché que je veux faire, et que je vends mon nom. Elle me repoussera avec mépris, j'en serai alors pour la honte d'un échec déplorablement ridicule. Et puis Antonia, dont, depuis dix ans, je partage la vie, qui m'a sans cesse entouré de son dévouement et de sa tendresse, de quel front l'aborderai-je pour lui annoncer cette rupture imméritée? Comment lui dire: "Je vous quitte, je brise sans pitié votre cœur, parce que l'on paye de huit millions mon abandon?...." Non, ce n'est pas possible. Je vais écrire à Saint-Repaire que je le remercie de ses bonnes [illegible], mais que je ne puis me décider à [illegible] mon indépendance. Puisque [illegible] est une rencontre fortuite, [illegible] dit, je puis m'y soustraire, [illegible] personne. C'est dit.

Et il se dirigea vers son bureau pour annoncer à Saint-Repaire sa détermination.

Il prit une plume et du papier, mais, au moment d'écrire, il récapitula mentalement sa situation et se dit:

—Il me reste deux ou trois cent mille francs à peine, qui sont engagés dans cette fatale course. Si le sort me trahit, je suis ruiné, je n'ai plus qu'à me brûler la cervelle, pour ne pas traîner une existence honteusement misérable; tandis que si je consens, je puis posséder huit millions, recommencer ma vie et, qui sait? me faire aimer de cette jeune fille, que l'on dit charmante. Après tout, j'ai eu assez de succès dans le monde pour pouvoir, sans ridicule présomption, espérer que je parviendrai à me faire agréer. Elle n'a que dix-huit ans, m'a dit Saint-Repaire, elle n'aime personne, et, malgré mes trente-cinq ans, je parviendrai peut-être à toucher son cœur. Sans compter le titre de duchesse que je lui apporte. Mais Antonia n'acceptera pas cette séparation, et je dois tout craindre de sa nature ardente et jalouse; ce sera un scandale probable, une lutte inévitable. Que faire? que faire? répétait le duc en se promenant à grands pas. De tous les côtés, un danger me menace; la ruine inévitable et prochaine, si je ne fais pas un riche mariage; une lutte grave et dangereuse, si je veux rompre avec le passé. Que faire? que faire? répétait-il anxieusement; mais la réponse n'était pas facile.

Enfin, il se décida à attendre les événements, quitte à prendre un parti plus tard, et, pour ne rien compromettre, il se résigna à faire la visite annoncée, tout en laissant une porte ouverte à l'avenir incertain qu'il redoutait.

Saint-Repaire, de son côté, prépara tout pour cette importante entrevue. Il expliqua la situation à Mme de Chantage, lui donnant les instructions les plus précises pour modérer ses ardeurs intempestives, lui [illegible] comprendre qu'un mot maladroit, [illegible] excès de zèle, dévoilant le [illegible] intéressée, pouvait tout [illegible] et ruiner à jamais leurs espérances.

Mme de Chantage promit la plus grande circonspection, et orna de son mieux le modeste salon, où devaient se rencontrer les deux parties.

Ces premières dispositions prises, elle combina les petites machinations sur lesquelles elle comptait, pour attirer dans ses filets le duc de Sauvigny et Mary.

Elle espérait, par ses artifices de langage, flatter l'amour-propre de la jeune fille et surexciter la convoitise du duc, et, malgré les recommandations de prudence que lui avait faites Saint-Repaire, elle voulut jouer un rôle plus actif dans l'intrigue commencée.

Le lendemain, à trois heures, la marquise de La Moussey et Mlle Mary étaient chez Mme de Chantage, lorsque le duc de Sauvigny fit son entrée. Saint Repaire s'empressa de le présenter à ces dames, mais la marquise l'arrêta en lui disant:

J'ai déjà eu le plaisir de rencontrer monsieur le duc aux dernières courses, où il a remporté une belle victoire.

—En effet, madame la marquise, répondit M. de Sauvigny, j'ai eu l'honneur de vous y être nommé par Mme de Vauchamps.

—C'est une amie que nous aimons beaucoup, et dont nous apprécions fort les excellentes relations.

—Je suis alors doublement heureux, madame, de vous avoir été présenté sous ses auspices, répliqua le duc.

—Elle vient souvent nous voir, continua la marquise, et nous serions enchantés, M. de La Moussey et moi, si cette amie commune pouvait ne vous décider à venir quelquefois à l'avenue du Bois de Boulogne, où nous avons notre petit hôtel.

—J'aurai certainement cet honneur, fit le duc en s'inclinant profondément.

Pendant que ces paroles s'échangeaient Mary causait avec Mme de Chantage.

Après une courte visite, où le duc de Sauvigny sut se montrer très aimable causeur, répondant finement aux flatteries un peu lourdes que lui décochait Saint-Repaire, il se retira, reconduit par son introducteur qui, dans l'antichambre, lui demanda:

—Comment la trouvez-vous?

—La marquise est très aimable, répliqua Sauvigny.

—Et Mlle Mary? interpella Saint-Repaire.

—Ravissante, fit le duc, en s'apprêtant à sortir.

—N'oubliez pas qu'il y a huit millions dans cette main blanche, continua Saint-Repaire.

—Diable d'homme! quelle ténacité! murmura le duc.

—C'est le seul moyen de réussir, dit sentencieusement Saint Repaire. Enfin, rappelez-vous l'hôtel du Parc-des-Princes, vous y serez le bienvenu.

—Je ne puis faire autrement que de m'y présenter au moins une fois, riposta le duc en disparaissant.

En rentrant dans le salon, Saint Repaire recommença, sur de nouveaux frais, l'éloge du duc, ne tarissant pas sur ses grandes qualités, qu'il détaillait avec complaisance.

La marquise faisait chorus et Mme de Chantage laissait déborder son enthousiasme jusqu'au lyrisme.

—Quel avenir! s'écriait-elle, pour un grand seigneur comme M. le duc, s'il se décide à se marier; toutes les carrières lui seraient ouvertes, il n'aurait qu'à vouloir.

Comme Mary de la Moussey gardait le silence, la marquise lui demanda:

—Comment le trouves-tu?

—Qui ça? fit distraitement Mary.

—Mais le duc de Sauvigny, mon enfant.

—Ah! lui, il a l'air fort bien. Je n'y ai pas fait grande attention.

—Dis donc qu'il est charmant, distingué, spirituel et grand seigneur jusqu'au bout des ongles, répliqua avec feu la marquise.

—C'est-à-dire que je n'ai jamais rien vu d'aussi beau que lui, dit Mme de Chantage en renchérissant sur les autres.

Saint-Repaire se contenta d'ajouter:

—Il porte dignement un grand nom, qu'il illustrera encore s'il trouve une compagne digne de lui.

Sur ces mots on se sépara, et Saint Repaire annonça une prochaine visite à l'hotel du Parc-des-Princes.

Quand ils furent seuls, les deux associés se félicitèrent vivement du succès de leur journée, et Saint-Repaire disait en se frottant les mains:

—Je ne donnerais pas ma part pour quatre cent mille francs! Le champ est bien semé, laissons mûrir la récolte abondante que l'avenir nous promet!......

En sortant de l'avenue de Friedland, le duc, plus troublé qu'il ne se l'avouait à lui-même, se rendit chez Antonia, qui, comme toujours, l'accueillit avec la plus affectueuse tendresse et le plus vif empressement.

M. de Sauvigny, sous le coup des faits qui venaient de se passer et des idées confuses qui traversaient son cerveau, répondait d'une manière distraite aux élans de ce cœur dévoué.

Antonia, avec cet instinct de la femme aimante, s'aperçut bien vite de la préoccupation de son amant, et, pensant que ce n'était qu'un petit nuage passager, elle essaya de le dissiper, en redoublant de soins et de prévenances. Mais elle eut beau faire, le front de Sauvigny ne s'éclaircissait que momentanément, sous un sourire forcé, et les papillons gris et noirs reprenaient bien vite leur vol dans sa cervelle troublée.

Antonia, inquiète de l'insensibilité de ses efforts et pour rendre à l'esprit du duc son calme habituel, se décida à l'interroger, tout en riant, sur les causes de son humeur un peu taciturne.

Sauvigny commença par déclarer à Antonia qu'elle se trompait, que rien ne venait agiter son esprit et qu'il était parfaitement dans son état naturel.

Mais celle-ci, ne se contentant pas d'une simple dénégation qui, d'ailleurs, ne partait que des lèvres, elle le sentait bien, insista si tendrement pour savoir la vérité que le duc finit par lui dire:

—Oui, c'est vrai, je l'avoue, je suis un peu inquiet de ma situation. J'ai consulté ce matin mon livre de paris de courses, et j'ai été effrayé de la somme énorme que j'ai engagée un peu inconsidérément sur *Saïd*; j'ai tenu les paris à livre ouvert, comptant beaucoup sur les sérieuses qualités de *Saïd*, je crois encore à sa victoire, mais, en fait de courses, tout est possible, et si je suis battu, je suis obligé de reconnaître que je me trouverais dans un très grand embarras.

—La seconde épreuve n'a lieu que dans huit jours, reprit Antonia, et tu peux encore, mon cher Raoul, retourner la situation.

—Non, ce serait ma perte, fit le duc; on devinerait que c'est moi qui vends, et *Saïd* tomberait immédiatement de la cote élevée où il se trouve. Je ne pourrais pas tout écouler, et ma chute n'en serait que plus lourde. Je suis désormais condamné à suivre jusqu'au bout la lutte engagée, je dois vaincre ou tomber avec *Saïd*.

—Oh! la maudite course! reprit Antonia; elle m'a toujours péniblement agitée, tu le sais bien, mon Raoul, et aujourd'hui je la déteste encore plus, puisqu'elle met un souci dans ton cœur.

—Bah! n'y pensons plus, dit le duc. Je ne t'aurais pas parlé de ce petit accès de découragement, si tu n'avais pas arraché mon secret par tes pressantes questions. D'ailleurs, j'ai bon espoir toujours.

—Puis, ajouta Antonia, les plaies d'argent s'oublient bien vite.

—Tu as raison, n'en parlons plus, répliqua le duc.

—Au contraire, fit Antonia, causons encore un peu de cette grosse affaire; il me vient une idée, et j'ai une confiance superstitieuse dans les inspirations soudaines de mon esprit; je suis maintenant sûre que *Saïd* triomphera, et je te demande de me mettre de moitié dans ton jeu.

—Pour cela, non, dit vivement Sauvigny; mes paris, tu l'ignores, montent à plusieurs centaines de mille francs, et je ne voudrais à aucun prix t'englober dans les chances mauvaises qui peuvent m'atteindre.

—Et si moi je veux les partager.

—Jamais! je puis perdre.

—D'accord, mais tu peux gagner, fit Antonia presque suppliante, et je voudrais profiter de cette chance probable.

—Dans ce cas, je te mettrais dans mon gain, mais je ne t'associerais jamais à ma perte. Je t'en prie, ajouta le duc, changeons d'entretien et ne songe plus à une préoccupation qui n'a fait que traverser un instant mon esprit. Regarde-moi, tu vois bien que j'ai repris mon calme et ma gaieté, et j'entends que ce soir nous fassions un joyeux dîner pour boire au succès de *Saïd*.

—Et tu refuses de m'associer à cette victoire?

—Absolument, riposta le duc, en déposant un baiser sur le front d'Antonia, qui ne pouvait à son tour dissimuler les inquiétudes vagues qui l'envahissaient.

Suivant sa promesse, Saint Repaire se présenta le lendemain chez la marquise de La Moussey, et il eut avec la mère adoptive de Mary un long entretien.

Flattant habilement les idées de la marquise, il présenta le duc de Sauvigny comme étant le gendre le plus favorable qu'elle pût rêver dans la situation présente. Il apportait un grand nom, le titre de duc, si ardemment désiré, et de belles alliances. Sa fortune, plus ou moins compromise par une vie de plaisirs, le rendait plus tolérant sur l'état civil de Mlle Mary; c'était donc sur lui qu'il fallait jeter les yeux, et, si la marquise acceptait sa proposition, il se faisait fort d'amener avant peu le duc à formuler la demande; mais, pour assurer le succès, il demandait qu'on lui donnât toute liberté d'action.

La marquise, qui voyait dans ce futur mariage la réalisation de ses plus intimes désirs, remercia avec effusion Saint-Repaire de son zèle et l'assura de sa reconnaissance, en lui donnant ses pleins pouvoirs pour agir promptement.

—De votre côté, madame la marquise, ajouta Saint-Repaire en se retirant, redoublez d'amabilité pour le duc, qui viendra certainement avant peu et qui a déjà été très séduit par votre grâce.

—Ne craignez rien, dit Mme de La Moussey, je veux qu'il aime sa future belle-mère.

—C'est déjà fait, répliqua Saint-Repaire.

Et il sortit.

Quelques moments après, on annonça le duc, qui voulait, disait-il, prouver par son empressement, combien il était reconnaissant de la gracieuse autorisation, que la marquise avait bien voulu lui donner de se présenter chez elle.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. de Sauvigny obéissait malgré lui à la fascinante attraction des huit millions, brillant au sommet du mât de cocagne matrimonial, et il s'avançait peu à peu dans le cercle qui devait l'enfermer sans retour.

Une fois sur cette pente, l'amour-propre était en jeu, et le duc n'était pas homme à accepter bénévolement un échec personnel, quand il aurait engagé la partie.

Des deux côtés, on était désireux de se montrer aimable; la conversation s'engagea donc sur un ton de parfaite cordialité, et on en arriva à des épanchements plus intimes, tout en restant dans les généralités.

La marquise vanta les joies de la famille, les devoirs qui s'imposaient aux grands noms et le vide fâcheux de l'existence de ceux qui ne savaient pas abandonner à temps la vie de garçon.

Le duc répondait que l'on n'était pas toujours maître de sa destinée, et que plus le nom était élevé, plus il était difficile de le porter noblement; que, quant à lui, il ne pourrait jamais se décider à contracter une union qui ne lui permettrait pas d'assurer à ses enfants une fortune à la hauteur de leur naissance, ajoutant qu'il avait trop souffert de la situation délicate, que lui faisait sa fortune restreinte, et qu'il valait mieux laisser finir un nom que de le voir s'amoindrir.

—Je partage entièrement vos idées, reprenait la marquise, aussi je trouve que les familles plus favorisées de la fortune et appartenant à la même caste, doivent s'unir naturellement pour conjurer ces déchéances; et une jeune fille noble et riche doit être heureuse et fière de pouvoir aider à relever un grand nom.

Le duc ne pouvait plus mettre en doute les bonnes dispositions de la marquise, et il comprit que Saint-Repaire ne s'était pas trop avancé, en lui parlant de la possibilité de cette union. M. de Sauvigny n'avait pas encore arrêté définitivement son esprit sur cette solution possible, mais enfin il ne la repoussait pas et la regardait, comme une heureuse éventualité, pour l'avenir incertain qui se dressait devant lui. Sans trop s'engager, il décidait cependant prendre position dans cette famille qui l'accueillait avec un empressement si flatteur, afin de pouvoir, le cas échéant, faire un pas décisif ou rester dans les limites d'agréables relations, si le mariage ne s'imposait pas à lui, ou ne l'attirait pas suffisamment.

(*A continuer*)